



Ville de Châteauneuf-sur-Charente

Membres en exercice : 27

Membres présents : 18

Suffrages exprimés : 22

Délibération N° 2023-122  
Conseil Municipal du 20 Décembre 2023

DATE DE CONVOCATION : 14 DÉCEMBRE 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LÉVESQUE - B. LAFAYE - M. VILLÉGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - K. PERROIS - S. BROUILLET - W. BOURGEOU - A. DUBRUN - F. GUIRAO - H. ROSARIO - S. RAYNAUD - J. MARTINEAU - P. MAURY

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à JL LÉVESQUE - G. MIGNON donne pouvoir à B. LAFAYE - JP DESLIAS donne pouvoir à W. BOURGEOU - E. PILLARD-CLÉMENTEL donne pouvoir à S. RAYNAUD

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : K. GAI - G. MIGNON - G. MICHELY - JP DESLIAS - E. PILLARD-CLÉMENTEL - P. BERTON - C. RAFIN - S. BUTET

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT : S. DELIMOGE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : H. ROSARIO

SOCIÉTÉ AQUARELLE - « L'art du Jeu » Convention de partenariat avec la Commune

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2023 par délibération n° 2023-25 du Conseil Municipal du 22 mars 2023,

VU la décision modificative n° 1 adoptée par délibération n° 2023-68 du 29 juin 2023,

VU la décision modificative n° 2 adoptée par délibération n° 2023-108 du 18 octobre 2023,

CONSIDÉRANT la consultation lancée par la commune en vue d'acquiescer une structure de jeu 100% recyclée pour l'école élémentaire,

CONSIDÉRANT l'offre retenue de la Société AQUARELLE « L'Art du Jeu » appliquant un tarif préférentiel (moins 30,50 % sur le prix HT) et proposant l'installation de l'équipement par les services communaux,

CONSIDÉRANT la proposition d'une convention de partenariat avec la Société AQUARELLE pour définir les engagements de chaque partie,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide par **22 VOIX POUR** :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Société AQUARELLE « L'Art du - Jeu », et tous documents afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Jean-Louis LÉVESQUE